



COMMUNE DE BATILLY

Allocation Scolaire

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

L'allocation scolaire est reconduite, aux enfants de BATILLY, pour l'année scolaire 2023-2024, avec modulation, selon la classe fréquentée. (Voir délibération du 6 septembre 2019) et délibération modificative du 12 avril 2023.

La limite d'âge d'attribution est de 23 ans.

Les élèves pouvant en bénéficier sont ceux nés à partir du **1er janvier 2000**, domiciliés à Batilly et déclarés en mairie depuis le **1er janvier 2023**, fréquentant un établissement d'enseignement public ou privé, d'enseignement secondaire, technique ou supérieur.

L'allocation est versée par mandat administratif aux parents pour les enfants de moins de 18 ans et aux enfants majeurs s'ils possèdent un compte bancaire. Elle est destinée à l'achat de fournitures, livres scolaires, équipement sportif, vêtements. Elle doit être demandée dans un délai de 3 mois maximum après la rentrée scolaire, au secrétariat de la mairie, sur production d'un certificat de scolarité, **sauf pour les élèves de moins de 16 ans dont la scolarité est obligatoire**, à la rentrée scolaire 2023/2024. Passé cette date, plus aucune demande ne sera acceptée. Nous vous invitons à faire votre demande par mail à l'adresse suivante : secretariat@mairiebatilly.fr ou à la déposer dans la boîte aux lettres de la mairie si vous ne pouvez pas venir au secrétariat.

Montant des Allocations :

- ☞ **100 Euros** de la 6^e à la 3^e et les classes de C.A.P et B.E.P
- ☞ **100 Euros** pour les jeunes en apprentissage ou étudiant en alternance percevant une rémunération.
- ☞ **110 Euros** de la seconde à la terminale
- ☞ **140 Euros** pour l'enseignement supérieur

Batilly, le 02/06/2023
Le Maire, Marie-Christine RIGGI



DEMANDE D'ALLOCATION SCOLAIRE ANNEE 2023/2024

Nom de l'enfant Prénom.....
Date de naissance.
Adresse :
Classe (à la rentrée) Diplôme en préparation
Apprentissage ou formation en alternance donnant **droit à rémunération** : oui - non
Etablissement fréquenté.....
Nom du demandeur: et Signature :

Copie du RIB à fournir